RCS : NARBONNE
Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00200
Numéro SIREN : 412 883 209
Nom ou dénomination : A.B. YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 1626

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

2021 1626
05/05/2021

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE 11370 LEUCATE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30 09 2020 Net 3	N-1 30 09 2019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 472	AG	11 472		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	278 771	AQ	154 241	124 531	120 516
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	44 201	AS	30 201	14 000	5 693
	Autres immobilisations corporelles	AT	85 513	AU	67 780	17 734	10 571
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	30	BE		30	30
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	419 987	BK	263 693	156 294	136 810
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	1 244 117	BU	115 139	1 128 978	1 209 330
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	214 247	BW		214 247	45 700
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	158 254	BY	2 606	155 648	128 603
	Autres créances (3)	BZ	176 458	CA		176 458	111 184
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 043 330	CG		1 043 330	61 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 643	CI		13 643	14 931
	TOTAL (III)	CJ	2 850 050	CK	117 744	2 732 305	1 570 942
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 270 037	1A	381 438	2 888 599	1 707 752

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NARBONNE
Reçu le : 05 MAI 2021

Certifié conforme, le Président

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° A13 en Euros. EXCO VILA

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

DGFiP N° 2051 2020

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 250)	DA	38 250	38 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	117 250	117 250
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 825	3 825
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	354 882	267 786
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 832	167 096
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	13 539	15 044
	TOTAL (I)	DL	612 578	609 250
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 524 178	769 938
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	155 355	32 511
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	336 702	84 779
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 659	205 288
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	79 277	5 985
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	851	
	TOTAL (IV)	EC	2 276 021	1 098 501
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 888 599	1 707 752
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 565 097	1 095 327
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	58	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 683 736	FB	39 720	FC	4 723 456	3 991 152
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	506 756	FH	515	FI	507 271	522 512
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 190 492	FK	40 235	FL	5 230 727	4 513 665
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	3 534	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	34 749	22 530
	Autres produits (1) (11)					FQ	9	2 038
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 269 018	4 538 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 100 260	3 183 370
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(19 587)	274 303
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	511 192	370 341
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	24 683	23 995
	Salaires et traitements*					FY	278 843	313 329
	Charges sociales (10)					FZ	94 403	112 174
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	19 276	18 453
	Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	106 423	17 221
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	19
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 115 498	4 313 206
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	153 520	225 027
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	0	0
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 165	4 042
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 165	4 042
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 164)	(4 042)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	147 356	220 986

Certifié conforme, le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 153
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 504	2 257
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 504	3 410
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 920	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	37 920	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(36 416)	3 410
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	26 108	57 300
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 270 523	4 541 644
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 185 691	4 374 548
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	84 832	167 096
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		596
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	28 849	13 530
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		1 504
RCO NICOLAS BLARIAUX	37 920	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	11 472	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	229 478	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	34 183	KQ		KR	15 111	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	34 677	KT		KU	10 574	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	9 828	KW		KX	3 605	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY	34 678	KZ		LA	1 141	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	33 060	LC		LD	8 330	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	375 905	LO		LP	38 760	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	30	1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	30	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	387 407	ØH		ØJ	38 760	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	11 472	1X	11 472	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB	229 478	MC	229 478	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	49 294	MI	49 294	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 050	MK	44 201	ML	44 201	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	5 129	MN	8 304	MO	8 304	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ	35 819	MR	35 819	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	41 390	MU	41 390	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	6 179	NH	408 485	NI	408 485	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	30	2D	30	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	30	2H	30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	6 179	ØL	419 987	ØM	419 987	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11 472	PF		PG		PH	11 472
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	112 091	PN	9 544	PO		PQ	121 635
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	31 054	PW	1 552	PX		PY	32 605
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	28 985	QA	2 267	QB	1 050	QC	30 201
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 885	QE	816	QF	5 129	QG	3 572
	Matériel de transport	QH	29 644	QI	2 247	QJ		QK	31 891
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 467	QM	2 850	QN		QO	32 317
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	239 125	QV	19 276	QW	6 179	QX	252 221
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	250 597	ØP	19 276	ØQ	6 179	ØR	263 693

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	1 504	R4		R5		R6	(1 504)
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5	1 504	X6		X7		X8	(1 504)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS	1 504	NT		NU		NV	(1 504)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	1 504	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(1 504)				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	15 044	TM		TN	1 504	TO	13 539
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	15 044	TS		TT	1 504	TU	13 539
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financieres(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	15 200	6P	105 839	6R	5 900	6S	115 139
	Sur comptes clients	6T	2 021	6U	584	6V	(0)	6W	2 606
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	17 221	TY	106 423	TZ	5 900	UA	117 744
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	32 265	UB	106 423	UC	7 404	UD	131 283
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	106 423	UF	5 900		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	1 504		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	158 254		158 254		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	405		405		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	31 196		31 196		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	38 718		38 718		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	106 139		106 139		
	Charges constatées d'avance	VS	13 643		13 643		
	TOTAUX	VT	348 355	VU	348 355	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	801 129		801 129		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	31 800		12 125	19 674	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	336 702		336 702		
Personnel et comptes rattachés		8C	63 994		63 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 585		49 585		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	58 022		58 022		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 058		8 058		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	79 277		79 277		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	851		851		
TOTAUX		VY	1 429 416	VZ	1 409 742	19 674	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	830 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 491				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 30/09/2020

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	84 832
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	-
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	26 108
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	110 940

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	110 940
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	110 940
		XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	26 518

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	267 786	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	167 096		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	80 000
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	354 882
TOTAL I	ØF	434 882	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	434 882

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		229 484	78 409
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		36 062	36 190
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		13 427	13 616
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		12 412	12 167
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		5 250	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		214 556	229 960
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		511 192	370 341
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		7 242	6 873
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		17 441	17 122
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		24 683	23 995
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		863 612	700 635
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		745 259	599 777
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*	ØB		343 183	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	HONDA NETTOYEUR H	1 050		1 050		
	2	ENSEIGNES SUPPORT	1 458		1 458		
	3	ENSEIGNE AB YACHT	3 671		3 671		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	Long terme (10) : 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values: À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values: À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	Moins-values: À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme: À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Société A.B. YACHTING SAS		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/10/2019 et clos le : 30/09/2020	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	8
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 230 727
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 230 727
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	19 587
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	13 062
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	32 658
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	4 100 260
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	475 130
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	4 575 394
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	687 991
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	687 991

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	5 230 727	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092020 N° SIRET 41288320900022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie) 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL 11370 VILLE LEUCATE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	750
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination BAL HOLDING EURL

N° SIREN (si société établie en France) 750071607 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 750

Adresse : N° 7 Voie RUE DU NARBONENC

Code postal 66510 Commune ST HIPPOLYTE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30 09 2020 N° SIRET 412883209000022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.B. YACHTING SAS

ADRESSE (voie) 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL 11370 VILLE LEUCATE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Titres immobilisés x
Evaluation des matières et marchandises x
Dépréciation des stocks et en cours x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels x

Certifié conforme, le Président

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a eu recours a un Prêt garanti par l'état de 800.000€ suite au COVID 19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	34 183		15 111
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 677		10 574
Installations générales agencements aménagements divers	9 828		3 605
Matériel de transport	34 678		1 141
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 060		8 330
TOTAL	375 905		38 760
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	387 407		38 760

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 472	11 472
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			49 294	49 294
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 050	44 201	44 201
Installations générales agencements aménagements divers		5 129	8 304	8 304
Matériel de transport			35 819	35 819
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 390	41 390
TOTAL		6 179	408 485	408 485
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL		6 179	419 987	419 987

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 472			11 472
Constructions sur sol propre	112 091	9 544		121 635
Installations générales agencements aménagements constr.	31 054	1 552		32 605
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 985	2 267	1 050	30 201
Installations générales agencements aménagements divers	7 885	816	5 129	3 572
Matériel de transport	29 644	2 247		31 891
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 467	2 850		32 317
TOTAL	239 125	19 276	6 179	252 221
TOTAL GENERAL	250 597	19 276	6 179	263 693

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	1 504			1 504
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 552				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 267				
Instal.générales agenc.aménag.divers	816				
Matériel de transport	2 247				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 850				
TOTAL	17 771	1 504			1 504
TOTAL GENERAL	17 771	1 504			1 504

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 044		1 504		13 539
TOTAL	15 044		1 504		13 539

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	15 200	105 839	5 900		115 139
Sur comptes clients	2 021	584	0-		2 606
TOTAL	17 221	106 423	5 900		117 744
TOTAL GENERAL	32 265	106 423	7 404		131 283
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		106 423	5 900		
exceptionnelles			1 504		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	158 254	158 254	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405	405	
Impôts sur les bénéfices	31 196	31 196	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 718	38 718	
Débiteurs divers	106 139	106 139	
Charges constatées d'avance	13 643	13 643	
TOTAL	348 355	348 355	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	801 129	801 129		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	31 800	12 125	19 674	
Fournisseurs et comptes rattachés	336 702	336 702		
Personnel et comptes rattachés	63 994	63 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 585	49 585		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 022	58 022		
Autres impôts taxes et assimilés	8 058	8 058		
Autres dettes	79 277	79 277		
Produits constatés d'avance	851	851		
TOTAL	1 429 416	1 409 742	19 674	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	830 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 491			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	750			750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.
Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	49 754
Autres créances	10 547
Total	60 302

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 888
Dettes fiscales et sociales	48 767
Autres dettes	229
Total	243 012

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 643
Total	13 643
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	851
Total	851

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- INDEMNITE R.C.O BLARIAUX NICOLAS	37 920	671800
Total	37 920	

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412 883 209 RCS NARBONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 23 mars,
A 13 heures,

La société BAL HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 7, rue du Narbonenc, 66510 ST HIPPOLYTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 071 607 RCS PERPIGNAN, représentée par son gérant, monsieur Thierry BAL,

Associée unique de la société A.B. YACHTING,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société BAL HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes,

La société BAL HOLDING, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 84 831,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 84 831,88 €

A titre de dividendes aux associés ..... 80 000,00 €
Soit 106,66 euros par part

Solde..... 4 831,88 €

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 359 713,62 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er avril 2021, de la manière suivante :

- à la **EURL BAL HOLDING**,
  Propriétaire des 750 actions de préférence,
  Dividende brut ..... 80.000,00 €

  Soit la somme nette totale de ..... 80.000,00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
106 100,00 euros, soit 141,47 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 51 400,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 54 700,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
38 000,00 euros, soit 50,67 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 32 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
80 000,00 euros, soit 106,67 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 0,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000,00 euros

TB

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La EURL BAL HOLDING,
Représentée par Thierry BAL

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate,
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
Exercice clos le 30 septembre 2020

La société BAL HOLDING, représentée par son gérant, Monsieur Thierry BAL, associée unique et Présidente de la société A.B. YACHTING, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.230.727 € et un résultat bénéficiaire de 84.832 €.
De plus, il faut noter que la Présidence de la société a été modifiée, l'associée unique est ainsi devenue présidente de la société.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé,

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont ceux de continuer à développer notre clientèle, en maitrisant les charges d'exploitation, et en s'adaptant aux conditions imposées par la crise sanitaire que nous traversons.

TB

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Solde des dettes Fournisseurs	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	Entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 30/09/2020	48.221,53		-644,00	33.109,99	15.755,54

Solde des Créances Clients	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	Entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 30/09/2020	107.451,21		61.773,89	29.528,69	16.148,63

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 3/09/2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 230 727,00 euros contre 4 513 665,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 15,89%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 38 292,00 euros contre 24 568,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 55,86%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 080 673,00 euros contre 3 457 673,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,02%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 511 192,00 euros contre 370 341,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,03%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 24 683,00 euros contre 23 995,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,87%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 278 843,00 euros contre 313 329,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -11,01%.

Le montant des charges sociales s'élève à 94 403,00 euros contre 112 174,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,84%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 8 personnes contre 8 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 125 699,00 euros contre 35 674,00 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des autres charges s'élève à 4,00 euros contre 19,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -78,95%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 115 498,00 euros contre 4 313 205,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,60%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 153 520,00 euros contre 225 028,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -31,78%.

Compte tenu d'un résultat financier de -6 164,00 euros (-4 042,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 147 356,00 euros contre 220 986,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,32%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -36 416 euros contre 3 410 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 26 108 euros contre 57 300 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 84 831,88 euros contre un bénéfice de 167 096,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -49,23%.

Au 30 septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 888 599,00 euros contre 1 707 752,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 69,15%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 84 831,88 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 831,88 €
A titre de dividendes aux associés Soit 106,66 euros par part	80 000,00 €
Solde	4 831,88 €

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 359 713,62 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 532 577,81 euros.

TB

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er avril 2021, de la manière suivante :

- à la **EURL BAL HOLDING**,
  Propriétaire des 750 actions de préférence,
  Dividende brut ..... 80.000,00 €

  Soit la somme nette totale de ..... 80.000,00 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/09/2020 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
106 100,00 euros, soit 141,47 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 51 400,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 54 700,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
38 000,00 euros, soit 50,67 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 6 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 32 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
80 000,00 euros, soit 106,67 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 0,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 80 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

TB

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Fait à Leucate,
Le 5 mars 2021

La Présidente,
EURL BAL HOLDING
Représentée par Thierry BAL

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Rapport de gestion	**30/09/2020**	**30/09/2019**	**30/09/2018**	**30/09/2017**	**30/09/2016**
Chiffre d'affaires net	5 230 727,00	4 513 665,00	4 324 909,00	4 827 541,00	5 083 559,00
Autres produits d'exploitation	38 292,00	24 568,00	76 691,00	24 586,00	42 282,00
Achats et variations de stocks	4 080 673,00	3 457 673,00	3 411 911,00	3 748 659,00	4 125 847,00
Autres achats et charges externes	511 192,00	370 341,00	381 218,00	365 488,00	322 417,00
Impôts et taxes	24 683,00	23 995,00	21 202,00	26 309,00	18 387,00
Salaires et traitements	278 843,00	313 329,00	388 624,00	350 756,00	350 589,00
Charges sociales	94 403,00	112 174,00	131 201,00	117 552,00	104 005,00
Dotations aux amortissemts et provisions	125 699,00	35 674,00	22 285,00	51 719,00	31 223,00
Autres charges	4,00	19,00	36,00	47,00	29,00
Charges d'exploitation	5 115 498,00	4 313 205,00	4 356 477,00	4 660 530,00	4 952 497,00
Résultat d'exploitation	153 520,00	225 028,00	45 123,00	191 598,00	173 344,00
Bénéfice attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte supportée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	-6 164,00	-4 042,00	-4 577,00	-5 073,00	-7 020,00
Résultat courant avant impôts	147 356,00	220 986,00	40 546,00	186 525,00	166 324,00
Résultat exceptionnel	-36 416,00	3 410,00	2 680,00	32 477,00	10 490,00
Participation des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	26 108,00	57 300,00	5 031,00	62 813,00	48 683,00
Résultat net	84 831,88	167 096,00	38 195,36	156 189,41	128 131,45
Nombre moyen de salariés	8,00	8,00	8,00	7,00	8,00
Total du bilan	2 888 599,00	1 707 752,00	2 320 082,00	1 374 057,00	1 535 635,00

Auditeurs Stéphanois
groupe pôlexpert

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2020

Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mars 2021

SAS A B YACHTING
60 Quai du Pla de l'entrée
11370 LEUCATE

SAS AUDITEURS STEPHANOIS
Compagnie régionale de Montpellier
8, boulevard Saint-Assiscle - 66000 PERPIGNAN
Téléphone : 04 68 68 31 90 - Fax : 04 68 68 31 91 - Mail : jc@auditeursstephanois.fr
SIRET : 480 602 028 00049

commissaire aux comptes

A B YACHTING
SAS au capital de 38 250 €
Siège social : 60 Quai du Pla de l'entrée
11370 LEUCATE

NARBONNE B 412 883 209

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2020

À l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A B YACHTING relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A B YACHTING à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code du commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A B YACHTING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERPIGNAN,
Le 8 Mars 2021

Le Commissaire aux comptes
AUDITEURS STEPHANOIS,
Représenté par Julien CARBONNEILL

Société A.B. YACHTING SAS
11370 LEUCATE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 472	11 472				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	278 771	154 241	124 531	120 516	4 015	3.33
	Installations techniques, matériel et outillage	44 201	30 201	14 000	5 693	8 307	145.93
	Autres immobilisations corporelles	85 513	67 780	17 734	10 571	7 163	67.76
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30		30	30		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	419 987	263 693	156 294	136 810	19 484	14.24
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 244 117	115 139	1 128 978	1 209 330	80 352-	6.64-
	Avances et acomptes versés sur commandes	214 247		214 247	45 700	168 547	368.81
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	158 254	2 606	155 648	128 603	27 045	21.03
	Autres créances	176 458		176 458	111 184	65 275	58.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 043 330		1 043 330	61 195	982 136	NS
	Charges constatées d'avance (3)	13 643		13 643	14 931	1 288-	8.62-
	Total III	2 850 050	117 744	2 732 305	1 570 942	1 161 363	73.93
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 270 037	381 438	2 888 599	1 707 752	1 180 848	69.15

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Société A.B. YACHTING SAS
11370 LEUCATE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 250)	38 250	38 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	117 250	117 250		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 825	3 825		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	354 882	267 786	87 096	32.52
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	84 832	167 096	82 264-	49.23-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	13 539	15 044	1 504-	10.00-
	Total I	612 578	609 250	3 328	0.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 524 120	769 938	754 183	97.95
	Concours bancaires courants	58		58	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	155 355	32 511	122 844	377.85
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 702	84 779	251 922	297.15
	Dettes fiscales et sociales	179 659	205 288	25 629-	12.48-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	79 277	5 985	73 292	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	851		851	
	Total IV	2 276 021	1 098 501	1 177 520	107.19
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 888 599	1 707 752	1 180 848	69.15
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 565 097	1 095 327		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 683 736	39 720	4 723 456	3 991 152	732 304	18.35
Production vendue de biens						
Production vendue de services	506 756	515	507 271	522 512	15 241-	2.92-
Chiffre d'affaires NET	5 190 492	40 235	5 230 727	4 513 665	717 063	15.89
Production stockée						
Production immobilisée			3 534		3 534	
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			34 749	22 530	12 219	54.23
Autres produits			9	2 038	2 030-	99.56-
Total des Produits d'exploitation (I)			5 269 018	4 538 233	730 785	16.10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 100 260	3 183 370	916 890	28.80
Variation de stock (marchandises)			19 587-	274 303	293 890-	107.14-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			511 192	370 341	140 851	38.03
Impôts, taxes et versements assimilés			24 683	23 995	688	2.87
Salaires et traitements			278 843	313 329	34 486-	11.01-
Charges sociales			94 403	112 174	17 771-	15.84-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 276	18 453	823	4.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			106 423	17 221	89 202	517.98
Dotations aux provisions						
Autres charges			4	19	15-	78.78-
Total des Charges d'exploitation (II)			5 115 498	4 313 206	802 293	18.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			153 520	225 027	71 507-	31.78-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0	0-	15.56-
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	0	0	0-	15.56-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 165	4 042	2 123	52.51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 165	4 042	2 123	52.51
2. Résultat financier (V-VI)	6 164-	4 042-	2 123-	52.52-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	147 356	220 986	73 630-	33.32-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 153	1 153-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 504	2 257	753-	33.36-
Total VII	1 504	3 410	1 906-	55.89-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 920		37 920	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	37 920		37 920	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	36 416-	3 410	39 826-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	26 108	57 300	31 192-	54.44-
Total des produits (I+III+V+VII)	5 270 523	4 541 644	728 879	16.05
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 185 691	4 374 548	811 143	18.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	84 832	167 096	82 264-	49.23-

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a eu recours a un Prêt garanti par l'état de 800.000€ suite au COVID 19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 472		
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	34 183		15 111
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 677		10 574
Installations générales agencements aménagements divers	9 828		3 605
Matériel de transport	34 678		1 141
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 060		8 330
TOTAL	375 905		38 760
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	387 407		38 760

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 472	11 472
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			49 294	49 294
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 050	44 201	44 201
Installations générales agencements aménagements divers		5 129	8 304	8 304
Matériel de transport			35 819	35 819
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 390	41 390
TOTAL		6 179	408 485	408 485
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL		6 179	419 987	419 987

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 472			11 472
Constructions sur sol propre	112 091	9 544		121 635
Installations générales agencements aménagements constr.	31 054	1 552		32 605
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 985	2 267	1 050	30 201
Installations générales agencements aménagements divers	7 885	816	5 129	3 572
Matériel de transport	29 644	2 247		31 891
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	29 467	2 850		32 317
TOTAL	239 125	19 276	6 179	252 221
TOTAL GENERAL	250 597	19 276	6 179	263 693

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 040	1 504			1 504
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 552				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 267				
Instal.générales agenc.aménag.divers	816				
Matériel de transport	2 247				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 850				
TOTAL	17 771	1 504			1 504
TOTAL GENERAL	17 771	1 504			1 504

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 044		1 504		13 539
TOTAL	15 044		1 504		13 539

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	15 200	105 839	5 900		115 139
Sur comptes clients	2 021	584	0		2 606
TOTAL	17 221	106 423	5 900		117 744
TOTAL GENERAL	32 265	106 423	7 404		131 283
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		106 423	5 900		
exceptionnelles			1 504		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	158 254	158 254	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405	405	
Impôts sur les bénéfices	31 196	31 196	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 718	38 718	
Débiteurs divers	106 139	106 139	
Charges constatées d'avance	13 643	13 643	
TOTAL	348 355	348 355	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	801 129	801 129		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	31 800	12 125	19 674	
Fournisseurs et comptes rattachés	336 702	336 702		
Personnel et comptes rattachés	63 994	63 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 585	49 585		
Taxe sur la valeur ajoutée	58 022	58 022		
Autres impôts taxes et assimilés	8 058	8 058		
Autres dettes	79 277	79 277		
Produits constatés d'avance	851	851		
TOTAL	1 429 416	1 409 742	19 674	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	830 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 491			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	750			750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.
Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	49 754
Autres créances	10 547
Total	60 302

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 888
Dettes fiscales et sociales	48 767
Autres dettes	229
Total	243 012

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 643
Total	13 643
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	851
Total	851

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- INDEMNITE R.C.O BLARIAUX NICOLAS	37 920	671800
Total	37 920	